



Règlement de l'UAPE les *Tites Rêveries* de Moiry

Moiry le 15.01.2024

Les *Tites Rêveries* de Moiry est une UAPE privée à raison individuelle/simple non subventionnée qui a pour but de répondre aux besoins des familles qui travaillent. Elle est ouverte les mardis et jeudis de 11h30 à 18h.

L'UAPE les *Tites Rêveries* de Moiry est un lieu d'accueil collectif parascolaire qui accueille les enfants habitant et/ou scolarisés à Moiry, âgés entre 4 et 12 ans. Les enfants sont inscrits pour une fréquentation régulière. Elle offre également des places d'urgence pour les parents qui auraient besoin que leur enfant soit gardé de manière ponctuelle (pour une formation, pour maladie ou autres).

1. Mission de l'institution

Les *Tites Rêveries* est un lieu d'accueil qui permet aux familles de confier leurs enfants dans un cadre professionnel, adapté à leurs besoins.

La directrice veille à ce que les enfants puissent évoluer dans un cadre qui soutient, encourage et stimule l'expression, le mouvement, les liens entre pairs et l'autonomie.

Elle leur permet de vivre des expériences enrichissantes au sein de la collectivité, tout en respectant leurs besoins physiques et psychiques. Elle favorise les échanges bienveillants, la verbalisation des émotions, l'entraide et le respect des lieux dans lesquels ils sont accueillis.

La directrice soutient également la découverte de leur environnement et de la nature. Elle favorise l'achat de matériel de seconde main, les jeux avec du matériel recyclé, en provenance de la nature ainsi qu'une alimentation locale.

2. L'équipe éducative et administrative

Les *Tites Rêveries* est gérée par une directrice responsable pédagogique et administrative. Elle est seule avec le groupe d'enfants, douze au maximum. Si pour des raisons de santé ou autres, la directrice ne pouvait pas assurer sa présence auprès des enfants, elle organisera son remplacement par une professionnelle de l'enfance. Et si dans un cas exceptionnel, la directrice ne trouve pas de remplaçante, alors la structure sera fermée, jusqu'au retour de la directrice. Les parents seront informés au plus vite, afin qu'ils puissent organiser la garde de leur enfant.

Si besoin, afin de pouvoir avoir du recul sur sa pratique et aborder des réflexions pédagogiques sur certaines situations, la directrice fera appel à son réseau de professionnels de l'enfance et/ ou à un superviseur.



3. Relation parents-enfants-éducateurs/trices

3.1 Relation avec les parents

La relation entre les parents et la directrice est basée sur la confiance, la tolérance, l'écoute et le respect. Les *Tites Rêveries* offre des temps de soutien à la parentalité durant lesquels les parents peuvent s'exprimer, partager s'ils le souhaitent leurs interrogations concernant leur enfant. Pour cela, des entretiens peuvent être aménagés si les parents et la directrice en ressentent le besoin.

3.2 Relation entre enfants

Aux *Tites Rêveries*, les enfants vont continuer leurs apprentissages sociaux et affectifs : collaborer, jouer, échanger, développer des amitiés, découvrir les différences, ressentir des émotions vis-à-vis des autres enfants... etc. En collectivité, il y a parfois des gestes inappropriés liés à la maturité cognitive et à la non-gestion des émotions. La directrice encourage les enfants à communiquer verbalement et à s'exprimer de différentes manières sans avoir recours à des gestes ou des mots agressifs. La directrice veille à ne pas laisser ce type de comportements se propager sans questionner les conditions d'accueil et s'engage à informer les parents du déroulement de la journée, y compris de ce genre d'évènements.

4. Aspects pratiques

4.1 Repas

Les différents repas de la journée sont fournis par les *Tites Rêveries* (repas de midi et goûter). Les repas sont préparés par *LA Rôtisserie Aux Gaulois, de Romainmôtier* qui offre des plats gastronomiques fait maison.

Pour tout régime spécial, se référer au point 15 ci-après.

4.2 Matériel

Le petit matériel de soin est fourni par les *Tites Rêveries*: crème solaire, petite pharmacie, etc.

4.3 Affaires personnelles à apporter

Nous vous demandons d'apporter et de renouveler en fonction des besoins :

- un trousseau d'habits de rechange dans un sac de gym nominatif
- des pantoufles
- Une brosse à dents et son étui
- des habits de saison adaptés à la météo de la journée pour les activités en plein air

4.4 Responsabilité et sécurité

Les *Tites Rêveries* décline toute responsabilité concernant la perte, la détérioration ou d'accidents d'habits, de jeux et de bijoux.



4.5 Photos/Vidéos

La directrice peut utiliser des vidéos et photos à but interne ou pour information aux parents (sous forme de film). Sauf demande contraire à la direction, les parents acceptent ces outils de travail.

Avec l'accord des parents, elle peut utiliser des photos ou vidéos à des fins publicitaires sur internet en floutant le visage des enfants

Lors des manifestations, les parents s'engagent à n'utiliser les photos prises, uniquement pour un usage privé. La publication sur Internet ou autre réseau social est strictement interdite.

4.6 Places de parc

Pour rechercher l'/es enfant/s, quelques places de parc sont disponibles devant l'école et également à l'entrée du village. Afin de permettre une circulation fluide les parents s'engagent à laisser la place du bus libre.

5. Déplacements

Les sorties organisées par les *Tites Rêveries* se font à pied ou en transport public. Les parents seront tenus de signer un formulaire d'autorisation.

6. Ouverture et fermeture de l'institution

6.1 Horaires

Les *Tites Rêveries* est ouvert de 11h30 à 18h les mardis et jeudis. Les parents sont priés de respecter l'horaire ci-dessus. Les premiers départs se font à 16h30.

Etant donné que certains enfants arrivent en bus, les parents s'engagent à fournir les heures d'arrivée et de départ de ces derniers afin de garantir la sécurité des enfants les empruntant.

6.2 Fermeture de l'institution

Les *Tites Rêveries* est sous sa forme traditionnelle fermée durant les vacances scolaires. Des centres aérés seront toutefois proposés à la journée les mardis et jeudis et annoncés au moins un mois à l'avance. Les parents pourront y inscrire leur enfant.

Les jours fériés usuels dans le Canton de Vaud signifient des jours de fermeture des *Tites Rêveries*.



7. Inscription/contrat

Une finance d'inscription unique de CHF 50.- par enfant est facturée dès la remise de l'inscription (celle-ci n'est pas remboursée lors d'annulation).

Une fois l'inscription enregistrée, les parents transmettent les documents suivant à la garderie :

- Formulaire d'inscription dûment complété
- Une copie de la police d'assurance RC
- Une copie de la police d'assurance maladie ou le numéro de police de l'assurance maladie ou le nom du pédiatre suivant votre enfant.
- Un document attestant que votre enfant est couvert en cas d'accident.

Important : En cas de désistement après signature du contrat avec les Tites Rêveries, le premier mois de pension est dû à 100%.

8. Ecolage et frais financiers

Les *Tites Rêveries* est une structure non subventionnée qui assume l'entier de ses charges, les tarifs sont calculés sur l'année sans les vacances scolaires. Des activités sont organisées lors de ces dernières sous forme de centre aéré et sur inscription au tarif de CHF 65.-/journée.

Les tarifs sont indiqués en annexes.

- La pension est à payer à la fin de chaque mois pour le mois à venir.
- Les paiements se font par virement bancaire.
- En cas de retard au-delà de 10 jours, des frais de rappel de CHF 20.- seront perçus.
- Les absences ne sont ni remplaçables, ni remboursables, ni déductibles des mensualités.

9. Absence

Si l'enfant doit s'absenter, les parents sont priés d'informer la directrice le jour précédent ou au plus tard avant 8h00 le jour même. Les absences ne sont pas déduites de la facture mensuelle.

10. Accès à la structure

Les parents s'engagent à informer les *Tites Rêveries* de tout changement de coordonnées personnelles, de situation familiale ou de conflit.

Si des tierces personnes viennent chercher les enfants aux *Tites Rêveries*, ils sont priés de l'annoncer à l'arrivée de l'enfant et une pièce d'identité sera demandée.

11. Durée du contrat

Le contrat est conclu à durée indéterminée, il se renouvelle tacitement d'année en année.



12. Modification du contrat

Lorsque les parents désirent changer le taux de fréquentation de leur enfant, ils sont tenus d'en faire la demande à la directrice avant la fin d'un mois pour le mois suivant. L'acceptation de cette demande se fera dans la mesure des places disponibles et fera l'objet d'un avenant au contrat existant.

13. Résiliation du contrat

Il est possible de résilier le contrat moyennant un préavis écrit de deux mois pour la fin d'un mois. En raison du non-paiement des factures, du non-respect du règlement, ou autre faute jugée valable par la directrice, cette dernière peut sans préavis mettre fin au contrat.

14. Santé

14.1 Général

La directrice veille à la bonne santé de l'enfant et prend les mesures nécessaires pour prévenir toute forme de maladie au sein de la structure. Le personnel annoncera toute maladie contagieuse de l'enfant ou de son cercle familial afin de prendre les mesures nécessaires.

Les enfants malades peuvent ne pas être acceptés, par mesure de protection envers les autres enfants, mais aussi pour leur propre bien-être. C'est pourquoi afin de limiter les risques d'épidémie, il est demandé aux parents de garder l'enfant à la maison.

L'enfant ne peut être accueilli au sein des *Tites Rêveries* s'il présente :

- Une maladie contagieuse.
- Une température qui dépasse 38°C.
- Des signes d'un état général instable.

L'enfant peut à nouveau intégrer les *Tites Rêveries* 48H après la première prise d'antibiotiques.

Les parents ou toute autre personne autorisée par ces derniers et sur présentation d'une carte d'identité, peuvent être appelés à venir rechercher l'enfant en cours de journée si celui-ci présente des symptômes de maladie.

En cas de nécessité, la directrice peut faire appel en tout temps au pédiatre de l'enfant ou à son médecin traitant.

En cas d'urgence, les parents délèguent leur pouvoir à la directrice quant au besoin de faire appel au 144. Ils en seront avertis à leur lieu de travail.



14.2 Médicaments

La directrice administrera les médicaments prescrits par le pédiatre à l'enfant durant sa présence aux *Tites Rêveries*, uniquement sur mot des parents et la posologie sur l'emballage (nom du pédiatre, nom de l'enfant, durée du traitement).

En cas de non-respect de cette procédure, le médicament ne sera pas administré.

En cas de blessure ou de choc, la directrice des *Tites Rêveries* administrera de l'arnica homéopathique.

14.3 Urgence

Les parents font le maximum pour que l'un d'eux soit atteignable en tout temps.

15. Allergies – alimentation spéciale

Un certificat médical doit être fourni pour toutes les allergies alimentaires. Sans raison médicale, les *Tites Rêveires* n'offre pas de prestations de remplacement et les parents sont responsables d'équilibrer l'alimentation de leur enfant à domicile et/ ou d'amener un repas.

Tarifs

Frais d'inscription	CHF 50.-
Prestation du midi :	CH 25.-
Prestation de l'après-midi :	CH 15.-
Prestation du goûter :	CH 35.-



Le présent règlement et ses annexes (projet pédagogique, formulaire d'inscription et tarifs, procédures accident et maladie) font partie intégrante du contrat. Vous les trouvez sur le site www.titesreveries.ch. La directrice des *Tites Rêveries* se réserve le droit de modifier en tout temps le présent règlement ainsi que ses annexes.

SIGNATURES

Le(s) soussigné(s) déclare(nt) avoir pris connaissance du règlement de la structure d'accueil et s'engage(nt) à en respecter les dispositions :

Nom et prénom :

Nom et prénom :

Date :

Signature (s):